

Recettes du pâtissier.

Recettes pour biscuits où l'on peut employer le lait de beurre.

Biscuits au thé.—Prenez 2 livres de farine, $\frac{1}{2}$ oz. de soda, 2 onces de sucre et une chopine de lait de beurre. Mélangez le soda, le sucre et le beurre avec la farine, et ajoutez-y ensuite le lait de beurre. Faites cuire dans un four à une chaleur modérée, l'espace de 20 minutes.

Biscuits à dessert.—Prenez une livre de farine, $\frac{1}{2}$ oz. de soda, 3 onces de sucre, 3 onces de beurre et $\frac{1}{2}$ chopine de lait de beurre. Mélangez tel que plus haut. Mettez ces biscuits sur des toles, et faites cuire pendant une heure.

Biscuits écossais.—Prenez 2 livres de farine, $\frac{1}{2}$ oz. de soda, $\frac{1}{2}$ oz. de sel, une chopine de lait de beurre. Mélangez et faites cuire comme les biscuits au thé.

Biscuits aux citrons.—Prenez 2 livres de farine, $\frac{1}{2}$ oz. de soda, 3 onces de sucre, 4 onces de beurre, 2 œufs, $\frac{1}{2}$ de chopine de lait de beurre, 12 gouttes d'essence de citron. Mélangez comme aux biscuits au thé et faites cuire pendant 15 minutes. On pourrait aussi y ajouter 6 onces de petit raisins.

Plum cake.—Prenez 1 livre de farine, $\frac{1}{2}$ oz. de soda, 4 onces de petits raisins (currants), 2 œufs, 3 onces de beurre et 3 onces de sucre, $\frac{1}{2}$ chopine de lait de beurre. Mélangez la farine, le soda, les raisins, le sucre et le beurre ensemble, ensuite battez les œufs que vous mettrez avec le lait de beurre mélez le tout ensemble. Faites cuire sur des toles pendant une heure et quart.

Pâte aux tartes.—Prenez 1 livre de farine, $\frac{1}{2}$ oz. de soda, 6 onces de beurre. Ajoutez assez de lait de beurre pour donner la consistance voulue. Cette pâte est en tout supérieure à celle que l'on fait ordinairement.—*Rural Gentleman.*

ANNONCES.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMÉES

AU BUREAU DE POSTE DE
STE. ANNE DE LA POCATIÈRE

Antil, F. X	
Boucher, Augustin	Boucher, Clément
Bérubé, George	Beaulieu, J. Bio.
Caron, Narcisse	
Déry, Joseph	Dionno, Louis
Dionne et Dessaint	Dubé, Michel (2)
Dubé, Jos. et Michel	Dubé, Jos. inst.
Dubé, Joseph	
Gagné, Odilon	Gauthier, Jean
Hudon, Urbain	
Lévêque, Pierre	
Michaud, Vincent	Morais, Charles
Ouellet, Dlle Alp.	Ouellet, Pierre
St.-Pierre, Fra	
Tirock, James	Théberge, H. (2)
Vinet, R.	

10 juin 1868. J. DIONNE, M. P.



AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que Son Excellence le Gouverneur Général de la Puissance du Canada a fixé les temps et lieux suivants pour l'inspection des Poids et Mesures, dans le district de Kamouraska, auxquels temps et lieux, l'Inspecteur de Revenu pour ce district ou son député, M. Louis Allard, sera présent avec les étalons des poids et mesures provinciaux pour examiner les poids et mesures qui lui seront alors présentés et pour les estamper, s'ils sont corrects, savoir :

Sainte-Anne, les 1 et 2 juillet, résidence de A. E. Talbot, écuyer.
Rivière-Ouelle, le 3 juillet, résidence de N. Dubé, forgeron.
Saint-Pacôme, les 4, 5 et 6 juillet, résidence de A. Hudon.
Saint-Denis, le 7 juillet, résidence de M. Bouchard.
Saint-Louis de Kamouraska, les 8 et 9 juillet.
Saint-Pascal, 10 juillet, résidence de M. Chs Blondeau.
Sainte-Hélène, les 11 et 12 juillet.
Saint-Alexandre, le 13 " "
Saint-André, le 14 " "
Notre-Dame du Portage, le 15 " "
Rivière du Loup, les 16 et 17 " "
Cacouna, les 18 et 19 " "
Saint-Arsène, le 20 " "
Isle-Verte, les 21 et 22 " "
Trois-Pistoles, les 23 et 24 " "
Sainte-Françoise, le 25 " "
St. Eloi et St Epiphane, le 26 " "

FLORENCE DEGUISE,
Insp. Rev. D. K.

Bureau de l'Inspecteur de Revenu, District de Kamouraska.

Sainte-Anne la Pocatière, 1er juin 1868.

N. B.—Toutes personnes qui vendront des effets quelconques, lesquels effets ils auront pesés et mesurés avec des poids et mesures qui n'auront pas l'estampe de la province, seront sujettes à une amende de \$8 à \$20.

F. D.



BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ETAT

Ottawa, 14 mai 1868.

AVIS est par le présent donné que les personnes ayant besoin de PASSE-PORTS devront s'adresser, jusqu'à avis contraire, à ce Département transmettant en même temps un certificat d'identité, accompagné dans chaque cas d'une description de l'applicant, signée par un Juge de Paix, et aussi l'honoraire d'une piastre.

HECTOR L. LANGEVIN,

Secrétaire d'Etat;

28 mai 1868.

IMPORTATION DU PRINTEMPS

MONTMINY ET BRUNET

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public, que leurs MARCHANDISES arrivent graduellement par chaque vapeur, et que, dès à présent, ils étalent un des plus beaux choix qui se puissent voir d'effets de goût et d'utilité.

Pas un acheteur ne doit manquer de visiter son établissement s'il désire faire un choix judicieux, sous le rapport du bon goût, de la qualité et du bon marché.

M. et B. désirent attirer l'attention sur le fait, que leurs marchandises ayant été achetées dans les meilleures maisons manufacturières d'Angleterre et d'Ecosse, au moment de la plus grande baisse en décembre et janvier derniers, ils peuvent offrir leurs effets de 10 à 15 p. 100 plus bas que tous les autres qui ont fait leurs achats plus tard.

Leur assortiment est aussi très-complet pour les Toilettes de Première communion, tel que : Lawn, Mousseline, Point, Dentelle, Mérinos et Alpaca blancs, Gants, Bas, Drap noir, Frappé blanc, etc., etc.

COIN DES RUES DU PONT ET DES FOSSES,
SAINT-ROCH DE QUÉBEC.

22 avril 1868.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

De la Pointe-Lévis à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	9 30 AM	4-00 PM
Hadlow	9-40	3-50
Chaudière Junction ..	10-05	3-30
St Jean Chrysostôme ..	10-20	3-10
St Henri	10-40	2-50
St Charles	11-10	2-15
St Michel	11-35	1-50
St Valier	11-48	1-35
St François ou Berthier.	12-03	1-13
St Pierre	12-20	1-00
ST THOMAS	12-40	12-40 AM
Cap St Ignace	1-20	12-13
L'Anse à Gile	1-32	12 00
L'ISLET	1-50	11-45
	2-05	11-30
Trois Saumons	2-15	11-15
St Jean Port Joli	2-35	10-50
Elgin Road	2-47	10-37
St Roch	3-00	10-20
STE ANNE	3-30	9-50
Rivière Ouelle	3-50	9-25
St Denis	4-08	9-05
ST PASCAL	4-25	8-45
Ste Hélène	4-45	8-20
St André		8-05
St Alexandre	5-15	7-50
Chemin du Lac	5-35	7-25
RIVIERE-DU-LOUP	5-55	7-00

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,
Surintendant local.